

# Dossier de candidature 2025

## Écuries du Père Noël

5-6-7 DÉCEMBRE ET-OU 12-13-14 DÉCEMBRE 2025



Le **marché de Noël au haras** est organisé au sein des écuries **depuis 18 ans**. Il permet à 200 **artisans créateurs** de la région **Bretagne** de pouvoir y proposer leurs produits en ces périodes de fêtes fin d'année dans un lieu atypique magnifié pour l'occasion.

Avec un retour d'expérience des artisans créateurs 2024 satisfaits à 99 % du nombre de visiteurs et 91 % en matière d'achat, notre marché est devenu un rendez-vous incontournable de la région Bretagne avec pas moins de **20 000 visiteurs accueillis par week-end**.

Donner l'opportunité à un plus grand nombre d'artisans créateurs de participer au marché de Noël telle est la volonté du Syndicat Mixte. Ainsi, sur les 2 week-ends du marché, il ne sera possible d'exposer que sur un seul week-end.

En 2025, nous souhaitons mettre l'accent sur une évolution majeure de l'évènement :

→ la sobriété

Un marché de Noël vertueux, qui passera par une sensibilisation au tri, une accentuation des éclairages LED, un changement progressif vers une décoration recyclée et par le retrait des chauffages dans les écuries.

### Retour des candidatures au 15 juin 2025

Le dossier de candidature comporte :

- \* Présentation du Marché de Noël
- \* Le règlement de candidature
- \* La fiche de candidature



**Haras**  
National de  
Lamballe

# PRÉSENTATION DU MARCHÉ DE NOËL



## OUVERTURE AU PUBLIC :

Le marché de Noël au haras se tiendra :

- \* Du vendredi 5 décembre au dimanche 7 décembre 2025
- \* Du vendredi 12 décembre au dimanche 14 décembre 2025

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

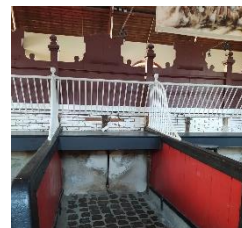
- \* **Vendredi de 14 h à 20 h 30** \* **samedi de 10 h à 20 h 30** \* **dimanche de 10 h à 19 h**

L'accès au marché de Noël est gratuit pour le public.

**EMPLACEMENTS :** Trois types d'emplacements sont disponibles :

### **Mode stalle (Écurie n° 10) :**

Disposées les unes à côté des autres, les visiteurs tournent autour d'un îlot central de stalles. Restaurée en lieu d'exposition, l'écurie 10 possède un WC et une salle dédiée à l'espace café exposants. Très lumineuse, le visiteur a une vue directe sur les produits exposés. Dimensions stalle : 1.50 m de face – 2.50 m de profondeur.



**Mode Box :** Les boxes sont des emplacements fermés. Chaque écurie dispose d'un nombre différent de boxe. Également disposés sous forme d'îlot central, les visiteurs font le tour de l'écurie et contrairement à la stalle, entrent dans un box échoppe de 9m2 afin de voir les produits. Chaque écurie est implantée différemment : murs pleins, barreaux...



**Extérieur :** Nous vous proposons de monter votre stand au niveau du bout de l'allée centrale du Haras : Dimension en fonction du nombre de réservations.



**A noter : l'organisation se garde le choix de l'implantation du marché de Noël. Il définit la distribution des stands en fonction des produits exposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés. Une fois votre candidature validée, il est possible de prendre RDV pour visiter les lieux.**

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES «EMPLACEMENT» :** L'organisation encourage chaque participant à conforter l'image de ce marché de Noël **par l'effort de décor du stand** et la mise en valeur sur le thème de Noël. La puissance électrique de chaque stand est limitée à 150w. Le site est gardé par une équipe de sécurité maitre-chien durant le week-end.

**TARIF 2025 :** Le comité syndical réunit en assemblée le 23 novembre 2024 porte à :

⊗ **235 € TTC le tarif de l'emplacement pour un week-end en intérieur**

⊗ **225 € TTC le tarif de l'emplacement en extérieur**

**PLAN DE COMMUNICATION :** Tracts et affichettes diffusés dans la zone de chalandise : commerces, Offices de Tourisme, partenariat presse quotidienne régionale et radio régionale, information auprès de tous les médias locaux : presse, supports gratuits dont « Le Cri de l'Ormeau », Bouche à oreille... En 2024, l'édition a attiré plus de 40 000 visiteurs en 6 jours.

**ANIMATIONS :** Arrivée du Père Noël, Photo Père Noël, Balades en attelage, intervention de l'Ecole de Musique et de l'Ecole de danse : scène ouverte, poneys, déambulation dans les allées, démonstrations équestres....

# RÈGLEMENT DE CANDIDATURE

## 1 – Condition de candidature :

Le marché de Noël est ouvert aux artisans créateurs, producteurs, proposant les produits de fabrication artisanale, artistique, produits traditionnels, en vente directe uniquement. Les exposants devront pouvoir présenter des documents réglementaires permettant d'exercer leur activité.

## 2 – Modalité d'obtention et dépôts de dossiers :

Le dossier est établi sur la base d'un document type téléchargeable sur le site [www.haras-lamballe.com](http://www.haras-lamballe.com). Le dossier pourra être également adressé par mail ou voie postale sur demande à l'adresse mail suivante : [ecuries-du-pere-noel@haraspatrimoine.com](mailto:ecuries-du-pere-noel@haraspatrimoine.com)

Le dossier de candidature complet sera à retourner au Syndicat Mixte du Haras de Lamballe pour le **15 juin 2025**.

La réception du dossier de candidature ne constitue pas une inscription au marché de Noël mais une demande de participation. **Aucun chèque de règlement ne doit donc être envoyé à ce stade de la procédure.**

Une candidature qui serait retournée après la date du 15 juin 2025 ne sera pas étudiée par la commission.

## 3 – Modalité d'attribution des emplacements sur le marché de Noël :

A partir du 16 juin, tous les dossiers de candidatures seront examinés par une commission de sélection.

Le dossier de candidature doit être retourné complet, tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Dès que les candidatures auront été examinées, elles feront l'objet d'un courrier de réponse pour le **15 juillet 2025 maximum**. Pour les inscriptions sélectionnées, le courrier stipulera les modalités à suivre pour la confirmation de participation. Pour les dossiers non sélectionnés, ils seront d'office inscrits sur une liste d'attente.

Le rejet d'une candidature ne donne lieu au versement d'aucune indemnité.

## 4 - Critères de sélections :

Les exposants sont sélectionnés sur les critères suivants : fabrication artisanale, artistique, produit traditionnel, vente directe uniquement.

Pour les produits : la qualité, la variété et l'originalité des produits proposés, leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire reconnu, étant précisé que le Syndicat Mixte du Haras privilégie des produits artisanaux mettant en valeur le territoire et susceptible de donner lieu à des démonstrations lors du marché de Noël.

La présentation soignée, festive de qualité et en cohérence avec l'esprit de Noël selon les éléments descriptifs fournis dans le dossier de candidature.

Le comité de sélection étudie chaque candidature, en choisissant une gamme variée de produits afin de limiter les similitudes. Afin d'offrir chaque année une diversité dans les produits exposés, l'organisation se laisse le droit d'effectuer une rotation entre les exposants. La participation antérieure au marché de Noël ne donne

aucune garantie d'une participation à une édition ultérieure. L'emplacement est modifiable d'année en année. La participation antérieure ne génère aucun droit à un emplacement déterminé.

### 5 – Inscription :

L'inscription des exposants sera validée lorsque la fiche de participation aura été réceptionnée par le Syndicat Mixte du Haras au plus tard le 15 septembre, avec le chèque d'arrhes pour la réservation de l'emplacement.

Ce dernier ne sera pas remboursé si l'annulation de la part de l'exposant intervient après le 15 septembre.

A défaut de réception de la fiche et du chèque d'arrhes avant le 15 septembre, la candidature sera déclarée sans suite.

### 6 – Condition de paiement de l'emplacement :

Le paiement de l'emplacement s'effectuera en deux fois :

- 50 % du montant au moment du retour de la fiche d'inscription après la sélection (15 septembre)
- 50 % à régler avant le 15 novembre.

### 7 – Participation

Les candidats retenus devront mettre en place, sur un espace qui leur sera approprié temporairement leur propre activité et en assurer le fonctionnement. Les candidats retenus feront seuls leurs affaires de l'obtention des autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité qu'ils envisagent de réaliser et le cas échéant, du respect des règles applicables en matière de débit de boissons et/ou en lien avec leur propre activité, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité.

### 8 - Article relatif à la protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies par le Syndicat Mixte du Haras de Lamballe dans le cadre de la gestion des candidatures à l'évènement « Marché de Noël au Haras », font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel ayant pour objet :

- L'examen des candidatures
- La sélection des candidatures
- L'inscription sur liste d'attente des candidats non sélectionnés

Les traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat et la mise en œuvre de mesures précontractuelles entre le Syndicat Mixte du Haras de Lamballe et les candidats à l'évènement.

- Destinataires des données

Sont destinataires :

- Des dossiers de candidature : le syndicat mixte du haras de Lamballe et plus particulièrement les personnes chargées de la réception des candidatures, les membres de la commission de sélection.
- De la liste d'attente : le syndicat mixte du haras de Lamballe et plus particulièrement les personnes chargées de la réception des candidatures, les membres de la commission de sélection.
- Durées de conservation des données : 10 ans
- Droits des personnes concernées

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de M. le Président du Syndicat Mixte du Haras de Lamballe par courrier postal à cette adresse : Place du Champ de foire, 22400 LAMBALLE, ou par mail à cette adresse : au choix : [syndicat.mixte@haraspatrimoine.com](mailto:syndicat.mixte@haraspatrimoine.com). Le délégué à la protection des données du Syndicat mixte du haras de Lamballe est le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Côtes d'Armor. Il est joignable à cette adresse [cil@cdg22.fr](mailto:cil@cdg22.fr) ou CDG22, Eleusis 2 – 1, rue Pierre et Marie Curie, BP 417, 22194 Plérin cedex

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL. Un formulaire en ligne est disponible à ce lien : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte>.

# FIGHE DE CANDIDATURE 2025 – ECURIES DU PÈRE NOËL

## **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Dénomination : .....

Nom du représentant : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Email : .....

Site internet : .....

N° de SIREN / N° RCS – RM : .....

## **RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX :**

Description des produits vendus ( pour aide à la sélection )

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Mots clés qui décrivent votre activité (Utilité communication : flyers / site internet... ) limitée à 40 caractères :

.....

*\* Pour l'examen des candidatures, les dossiers doivent comporter des photos des produits vendus*

Fourchette de prix des produits : .....

Participation antérieure :  Oui /  Non - Nbre de participation : ..... Dernière année de participation : .....

Renouvellement des objets ou produits :  Oui /  Non

**SOUHAITS DE PARTICIPATION :** Afin de nous permettre de pouvoir effectuer une sélection variée, merci de bien vouloir nous indiquer si vous êtes éventuellement disponible sur les 2 dates et de nous indiquer votre week-end de prédilection. Nous mettrons tout en œuvre pour satisfaire au mieux les volontés de chacun.

Week-end du 5-6-7 décembre 2025  Préférence week-end

Week-end du 12-13-14 décembre 2025  Préférence week-end

Type **d'emplacement à privilégier** pour implantation :  Boxes -  Stalles -  Extérieur

Rappel : L'organisation se garde le choix de l'implantation du marché de Noël. Il définit la distribution des stands en fonction des produits exposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés. Une fois votre

*candidature validée, il est possible de prendre RDV pour visiter les lieux. Rappel le marché de Noël se déroule dans des écuries habituellement occupées par des chevaux : Le site du haras a une capacité électrique limitée. Merci de ne pas candidater si vos besoins excèdent 150 watts (Bouilloires, chauffages, non autorisés).*

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR :**

Je soussigné(e) .....représentant légal de la structure citée ci-dessus, certifie avoir pris connaissance du règlement détaillé joint à ce dossier et déclare y souscrire.

Je certifie également que les renseignements fournis dans la fiche de renseignements administratifs et dans la liste des produits mis à la vente sont exacts.

Fais-le : ..... A : .....

Nom et signature (précédée de la mention « lu et approuvé, pour accord »)

Pièces à fournir : Aucune candidature ne sera prise en compte sans la totalité des documents demandés :

- Copie pièce identité recto – verso
- Copie attestation d'assurance responsabilité civile
- Visuels des produits vendus

**RETOUR DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :**

Ce dossier dûment complété est à retourner pour **le 15 juin 2025** au plus tard,

Par voir postale à l'adresse suivante :

**Syndicat Mixte du haras national de Lamballe**

Ecuries du Père Noël - Place du champ de Foire - 22400 LAMBALLE ARMOR

Par mail : [ecuries-du-pere-noel@haraspatrimoine.com](mailto:ecuries-du-pere-noel@haraspatrimoine.com)

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre par téléphone : 02 96 50 06 98